



## RAPPORT (2019) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1.1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités du Comité en 2019.

1.2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu des réunions ordinaires les 21 et 22 mars, les 18 et 19 juillet et les 7 et 8 novembre 2019. En juillet 2018, Mme Noncedo Vutula (Afrique du Sud) avait été élue à la présidence pour 2018-2019. À sa réunion de juillet, le Comité SPS a élu M. Daniel Arboleda (Colombie) à la présidence pour 2019-2020.

1.3. Le Comité a poursuivi ses travaux sur le cinquième examen de l'Accord SPS, entamé en mars 2018 et couvrant les sujets suivants: niveau approprié de protection, évaluation des risques et science; procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation; équivalence; chenille légionnaire d'automne (parasite des végétaux); mécanismes nationaux de coordination; procédures de notification et transparence; LMR de pesticides; régionalisation; rôle du Codex, de la CIPV et de l'OIE dans le traitement des problèmes commerciaux spécifiques; et programmes d'assurance volontaire par des tiers. En 2019, le Comité a examiné six nouvelles propositions, ce qui porte à 20 le nombre total de propositions au titre de l'examen.<sup>1</sup> Il a débattu du projet de rapport sur le cinquième examen<sup>2</sup> au cours de ses réunions de juillet et novembre, ainsi qu'à une réunion informelle additionnelle qu'il a tenue en septembre 2019, ouvrant la voie à la conclusion de l'examen en 2020.<sup>3</sup>

1.4. Le Comité a également tenu des consultations informelles sur ses travaux dans le domaine SPS. Menées par le Brésil, ces consultations portaient sur plusieurs sujets, y compris une proposition de plate-forme en ligne pour communiquer davantage de renseignements sur des problèmes commerciaux spécifiques avant qu'ils ne soient examinés par le Comité (créant des synergies avec le projet eAgenda du Secrétariat, à savoir la création d'une plate-forme en ligne pour aider les Membres à gérer certains problèmes commerciaux spécifiques avant les réunions des Comités SPS et OTC), l'amélioration de la communication au sein du Comité sur les discussions pertinentes qui se tiennent dans les autres organes de l'OMC, et l'utilisation du Web pour diffuser les séances thématiques. Le Brésil a présenté une proposition sur le renforcement de la fonction de consultation du Comité SPS, qui a été examinée à la réunion de novembre et qui servira de base à des discussions futures.<sup>4</sup>

1.5. Le Comité SPS a également continué d'organiser des séances thématiques et des ateliers sur des sujets inclus dans le cinquième examen pour échanger des données d'expérience et entendre l'avis d'experts. En mars 2019, il a tenu la deuxième partie d'une séance thématique sur l'équivalence. Il avait déjà examiné les règles et directives internationales pertinentes sur l'équivalence au cours de la première partie de cette séance thématique, tenue en octobre 2018. Cette deuxième partie s'appuyait sur les échanges précédents et était consacrée à l'expérience des

---

<sup>1</sup> Voir l'aperçu des propositions dans le document [G/SPS/GEN/1625/Rev.3](#) (y compris une proposition récemment distribuée sous la cote [G/SPS/W/320](#)) et une compilation des projets de recommandations présentés par les Membres, distribuée sous la cote [G/SPS/W/318/Rev.1](#).

<sup>2</sup> [G/SPS/W/313](#) et [G/SPS/W/313/Corr.1](#). Une révision ultérieure du rapport, accompagnée de recommandations, a été distribuée ([G/SPS/W/313/Rev.1](#)) pour être examinée à la réunion de novembre.

<sup>3</sup> Selon le processus proposé pour le cinquième examen ([G/SPS/W/296/Rev.1](#)), adopté par le Comité SPS en mars 2018, il est prévu que l'examen soit achevé en mars 2020.

<sup>4</sup> [G/SPS/W/319/Rev.1](#). Voir aussi [WT/GC/W/777/Rev.4](#), Projet de décision du Conseil général sur les lignes directrices en matière de procédures pour les conseils et comités de l'OMC traitant des préoccupations commerciales.

---

Membres dans l'application de l'équivalence. Les exposés portaient sur l'équivalence des mesures ou groupes de mesures SPS spécifiques, l'équivalence systémique et les approches régionales.<sup>5</sup>

1.6. En mars 2019, le Comité a également tenu une séance thématique sur la chenille légionnaire d'automne, toujours dans le but de faire avancer les travaux sur le cinquième examen. La séance était proposée par le Brésil, les États-Unis, le Kenya, Madagascar, le Paraguay et l'Uruguay, qui finançaient également la participation d'un certain nombre d'experts à cet événement. L'objectif était d'examiner le rôle de l'Accord SPS dans l'accès aux outils et aux technologies et dans la facilitation du commerce international, en prenant la chenille légionnaire d'automne comme étude de cas. La séance a permis d'obtenir des renseignements sur la nature et l'incidence de la propagation de la chenille légionnaire d'automne, sur les difficultés rencontrées par les petits exploitants et sur les outils et technologies disponibles, notamment la lutte, la surveillance et le contrôle intégrés relatifs aux organismes nuisibles, les pesticides et la biotechnologie. La première réunion d'un groupe de travail à composition non limitée sur la chenille légionnaire d'automne a également eu lieu en mars 2019.<sup>6</sup>

1.7. L'atelier annuel du Comité SPS de juillet 2019 a été axé sur la transparence et la coordination, ce qui a permis d'examiner deux propositions présentées dans le contexte du cinquième examen.<sup>7</sup> L'objectif de cet atelier était de réunir les fonctionnaires chargés de la mise en œuvre de l'Accord SPS, ainsi que des experts d'organisations régionales et internationales, pour échanger des données d'expérience sur la coordination liée à la transparence et sur les mécanismes de coordination nationaux plus larges. L'accent a notamment été mis sur la différence de portée entre l'Accord SPS et l'Accord OTC, et sur la notification des mesures contenant des éléments à la fois SPS et OTC. Il a été proposé que les Membres communiquent les ressources pertinentes au Secrétariat afin qu'elles soient compilées et publiées dans un seul document.

1.8. Le Comité a tenu une séance thématique sur les procédures d'homologation en novembre 2019. Toujours au titre du cinquième examen, cette séance visait à faciliter l'échange de renseignements et la poursuite des travaux sur les concepts énoncés à l'article 8 et à l'Annexe C de l'Accord, qui traitent des procédures d'homologation dans l'environnement commercial actuel, ainsi que sur toute question connexe concernant la mise en œuvre de l'Accord. La séance a été axée en particulier sur les produits qui nécessitent une homologation avant importation ou mise sur le marché, y compris les procédures d'homologation pour l'utilisation d'additifs ou l'établissement de tolérances pour les contaminants dans les produits alimentaires, boissons ou aliments pour animaux. Elle a fait fond sur un atelier précédent sur les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation que le Comité avait tenu en juillet 2018.<sup>8</sup>

1.9. Le Comité a en outre examiné, à sa réunion de juillet 2019, le Rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale.<sup>9</sup> Une nouvelle question a été soulevée dans le cadre de cette procédure en 2019, au sujet de l'état d'avancement des travaux du Groupe spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens. Les Membres ont continué de débattre de quatre questions qui avaient été soulevées au cours des années précédentes. Trois de ces questions concernaient la mise en œuvre par les Membres des normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sur la peste porcine africaine, l'influenza aviaire hautement pathogène et l'encéphalopathie spongiforme bovine, et la quatrième concernait l'utilisation par les Membres de la norme du Codex concernant le glyphosate.

1.10. À sa réunion de novembre, le Comité SPS a examiné l'aperçu annuel sur la transparence, qui inclut de nouveaux graphiques sur la mise en œuvre par les Membres des dispositions relatives à la transparence de l'Accord SPS.<sup>10</sup> Au total, 25 102 notifications de tous types (y compris les addenda et corrigenda) ont été présentées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 15 septembre 2019. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 septembre 2019, 789 notifications périodiques et 69 notifications de mesures d'urgence ont été distribuées. La part des notifications présentées par les pays en développement restait élevée, avec environ 60% des notifications périodiques et 75% des notifications de mesures d'urgence en 2019. Au 15 septembre, 128 Membres sur 164 (78%) avaient présenté au moins une

---

<sup>5</sup> [G/SPS/R/94](#).

<sup>6</sup> [G/SPS/R/94](#).

<sup>7</sup> [G/SPS/W/297](#) et [G/SPS/W/300](#).

<sup>8</sup> [G/SPS/R/91](#).

<sup>9</sup> [G/SPS/GEN/1710](#).

<sup>10</sup> [G/SPS/GEN/804/Rev.12](#).

notification à l'OMC. 46 d'entre eux avaient présenté des notifications SPS en ligne au moyen du système SPS NSS. Du 1<sup>er</sup> janvier au 15 septembre 2019, environ 75% des notifications avaient été présentées au moyen de ce système.

1.11. Tout au long de l'année, de nombreux Membres ont communiqué au Comité SPS des renseignements sur leur situation concernant des parasites des végétaux et des maladies animales spécifiques. Ces renseignements, qui concernent le principe de régionalisation, sont compilés dans le Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'article 6, que le Comité a examiné à sa réunion de juillet.<sup>11</sup> Le Secrétariat a en outre distribué, avant la réunion de novembre du Comité, le Rapport annuel sur l'utilisation de la procédure pour encourager et faciliter la résolution de questions SPS spécifiques (jamais utilisée à ce jour).<sup>12</sup> À chaque réunion, les Membres ont également communiqué des renseignements sur l'évolution de leurs politiques en matière SPS et de leur situation sanitaire et phytosanitaire.

1.12. Le Comité SPS a examiné un large éventail de problèmes commerciaux spécifiques. Les Membres ont soulevé 17 nouveaux problèmes de ce type en 2019, parmi lesquels: la politique de l'UE en matière de pesticides et son approche concernant l'octroi de périodes de transition pour certaines LMR de pesticides; les restrictions à l'importation de volaille imposées par la Corée en raison de l'influenza aviaire hautement pathogène; le retard de l'Indonésie dans ses procédures d'autorisation concernant la viande de bœuf; le projet de limite maximale de l'UE concernant le 3MCPD dans l'huile de palme; les restrictions du Japon concernant les avocats; et les procédures d'homologation de la Thaïlande pour les importations de viande de porc et d'autres produits d'origine animale.

1.13. L'examen de nombreux problèmes soulevés précédemment s'est poursuivi en 2019. Plusieurs Membres sont intervenus sur des questions telles que les mesures concernant les pesticides (y compris la législation concernant les perturbateurs endocriniens) et les médicaments vétérinaires (résistance antimicrobienne); les restrictions visant les produits d'origine animale, dont bon nombre étaient dues à des maladies animales, y compris l'influenza aviaire (diverses PCS); et les procédures d'homologation et prescriptions pour la certification. Trois Membres ont fourni des renseignements sur la résolution totale ou partielle de certains problèmes commerciaux, ce qui a permis au Secrétariat de mettre à jour le système de gestion des renseignements SPS. Les renseignements concernant les problèmes commerciaux spécifiques font l'objet d'un rapport annuel examiné à la réunion de mars.<sup>13</sup>

1.14. À chaque réunion du Comité, les Membres, les organisations ayant le statut d'observateur et le Secrétariat ont fourni des renseignements sur leurs activités d'assistance technique dans le domaine SPS. En outre, le Secrétariat du STDF a informé le Comité des travaux menés au titre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce.<sup>14</sup>

1.15. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec le Codex, la CIPV et l'OIE (souvent appelés les "trois organisations sœurs"), et a régulièrement reçu des renseignements actualisés concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités. Le Comité a examiné une demande de statut d'observateur présentée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) à sa réunion de novembre et y reviendra à sa réunion de mars 2020.<sup>15</sup>

1.16. Le Comité SPS est provisoirement convenu de tenir ses réunions ordinaires les 19 et 20 mars, les 24 et 25 juin, et les 4 et 5 novembre 2020. Il a décidé d'organiser une séance thématique sur les programmes d'assurance volontaire par des tiers en mars 2020. À sa réunion de novembre, il a discuté des sujets possibles pour l'atelier du Comité de juillet 2020 et la séance thématique de novembre, et a invité les Membres à présenter des observations et suggestions écrites à ce sujet avant fin novembre 2019.

---

<sup>11</sup> [G/SPS/GEN/1711](#).

<sup>12</sup> [G/SPS/GEN/1729](#).

<sup>13</sup> [G/SPS/GEN/204/Rev.19](#).

<sup>14</sup> [G/SPS/GEN/1683](#), [G/SPS/GEN/1713](#) et [G/SPS/GEN/1733](#).

<sup>15</sup> [G/SPS/GEN/121/Add.18](#).